



MA FILLE DE 15 ans est poursuivie pour accusation diffamation

Par **saffy**, le **03/02/2017** à **09:44**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnma fille a reconnu qu'elle avait mentit en accusant deux copain mineurs de viol que risque t'elle rnelle est convoquer chez le MagistratrnDois je prendre un avocatrn**MERCI marque de politesse**[smile4]

Par **morobar**, le **03/02/2017** à **09:49**

Bonjour à vous aussi.rnFichtre ce n'est pas rien comme accusation.rnCode pénal L226-10

Par **ASKATASUN**, le **03/02/2017** à **10:39**

Bonjour,rn[citation]ma fille a reconnu qu'elle avait mentit en accusant deux copain mineurs de viol que risque t'elle rnelle est convoquer chez le Magistrat rnDois je prendre un avocat[/citation]rnComme MOROBAR le souligne, le comportement de votre fille relève du pénal. rnElle est convoquée devant le juge des enfants sans doute pour dénonciation calomnieuse et/ou de faits imaginaire ?rnIl est probable qu'il n'engagera pas de poursuite pénale contre elle compte tenu de sa minorité et parcequ'elle a reconnu finalement avoir menti. rnNéanmoins attendez vous à ce qu'il lui remette bien les idées en place et pour ce faire qu'il prononce une mesure de controle judiciaire socio éducatif comme un suivi par un éducateur spécialisé au sein d'une association agréée par le Ministère de la Justice, RdV avec ce dernier obligatoire, justification d'un suivi assidu d'un enseignement ou d'une formation,

interdiction de fréquenter certaines personnes, certains lieux, etc.....